



NON-RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le mardi, 3 avril 2018 à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** était absent de son siège.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M<sup>e</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

- |             |           |  |
|-------------|-----------|--|
|             | <b>1.</b> | <b><u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u></b>  |
| 2018-04-238 | 1.1       | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2018  |
| <b>N.M.</b> | <b>2.</b> | <b><u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>  |
|             | <b>3.</b> | <b><u>ADOPTION DU PROCÈS VERBAL</u></b>  |
| 2018-04-239 | 3.1       | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2018  |
|             | <b>4.</b> | <b><u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u></b>  |
| 2018-04-240 | 4.1       | Nomination des représentants municipaux au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont  |
|             | <b>5.</b> | <b><u>RÈGLEMENTS</u></b>   |
| <b>A.M.</b> | 5.1       | Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 1020-01-2018 modifiant le règlement numéro 1020-2015 relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles |

- A.M. 5.2 Avis de motion et présentant du projet de règlement numéro 1031-06-2018 modifiant certaines disposition du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement en période hivernale
- A.M. 5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 1037-05-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix
- 2018-04-241 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 1037-05-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix
- 2018-04-242 5.5 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 1037-03-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier la dimension minimale des lots et des marges minimales d'implantation de la zone P4P-23 (rue du Violoneux)
- 2018-04-243 5.6 Adoption du règlement numéro 692-04-2018, modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage abrogeant le règlement numéro 606-88
- 2018-04-244 5.7 Adoption du règlement numéro 1031-05-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 2018-04-245 6.1.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mars 2018
- N.M. 6.1.2 Dépôt du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal pour l'exercice financier 2017
- 2018-04-246 6.1.3 Amendement au règlement d'emprunt numéro 1060-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 670 000 \$, un emprunt de 1 670 000 \$ et l'appropriation de 1 000 000\$ provenant de soldes disponibles du règlement 959-2009
- 6.2 TRAVAUX PUBLICS

2018-04-247	6.2.1	Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
2018-04-248	6.2.2	Adjudication d'un contrat pour le marquage de chaussée pour la saison 2018
2018-04-249	6.2.3	Adjudication d'un contrat de tonte de pelouse des parcs et espaces verts de la Ville de Bromont pour la saison estivale 2018
2018-04-250	6.2.4	Adjudication d'un contrat pour le rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces en divers endroits sur le territoire de la Ville de Bromont pour l'année 2018
2018-04-251	6.2.5	Adjudication d'un contrat pour le pavage majeur et réfection de rues sur le territoire de la Ville de Bromont pour l'année 2018
2018-04-252	6.2.6	Approbation des travaux de construction sur le chemin Choinière
	6.3	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
2018-04-253	6.3.1	Cession des lots 6 017 655, 6 017 666, 6 017 667 et 6 017 671, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome pour le premier lot, circonscription foncière de Shefford pour les trois autres, rue du Mont-Berthier
2018-04-254	6.3.2	Cession du lot 6 127 458, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, chemin de Gaspé
2018-04-255	6.3.3	Amendement à la résolution 2018-03-176 relative à l'autorisation de paiement et engagements auprès du MDDELCC pour l'intervention en milieux humides pour la réalisation du projet de bouclage des rues Laura et André
2018-04-256	6.3.4	Modification de la desserte électrique – projet Cité des Lacs
	6.4	<b>LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
2018-04-257	6.4.1	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et la FADOQ Adamsville et octroi d'une aide financière pour l'année 2018
2018-04-258	6.4.2	Autorisation à déposer une demande d'aide financière au fonds du Canada pour les espaces publics du patrimoine canadien dans le cadre du projet de réfection du Centre culturel St-John

2018-04-259	6.4.3	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois et octroi d'une aide financière pour l'année 2018
2018-04-260	6.4.4	Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Bromont et l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au Programme Biblio-Jeux pour une durée de 3 ans
2018-04-261	6.4.5	Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme d'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 au ministère de la Culture et des Communications
2018-04-262	6.4.6	Autorisation d'une demande de soutien pour la Fête de l'Amour 2018
2018-04-263	6.4.7	Autorisation et soutien logistique à l'évènement cycliste Tour CIBC Charles-Bruneau 2018
2018-04-264	6.4.8	Autorisation et soutien logistique à l'évènement cycliste Tour du Silence 2018
2018-04-265	6.4.9	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club Pickleball de Bromont pour la saison 2018-2019
N.M.	6.4.10	Sujet vacant
	6.5	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
2018-04-266	6.5.1	Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford Police Interceptor Sedan 2018 pour le service de police
	6.6	<b>GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>
2018-04-267	6.6.1	Adoption de la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour services professionnels pour l'appel d'offres 019-SA-P-18
	6.7	<b>URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
N.M.	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mars 2018
2018-04-268	6.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2018
2018-04-269	6.7.3	Approbation de plans (PIIA) –Modification d'une demande déjà approuvée visant la construction d'un bâtiment commercial (aménagement paysager et pergola), au 100, rue du Rubis (dossier 2017-30158)

2018-04-270	6.7.4	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 5, rue de Beauce (dossier 2017-30238)
2018-04-271	6.7.5	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 130, rue de Verchères (dossier 2018-30004)
2018-04-272	6.7.6	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 116, rue des Coprins (dossier 2017-30275)
2018-04-273	6.7.7	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation d’une enseigne au 1883, chemin d’Adamsville (2018-30047)
2018-04-274	6.7.8	Approbation de plans (PIIA) – Modification du plan directeur rue du Faubourg (Carré des Loyalistes) (dossier 2018-30049)
2018-04-275	6.7.9	Approbation de plans (PIIA) – Construction de deux résidences unifamiliales jumelées sur les lots 4 727 661 et 4 727 662, rue Henri-IV (dossier 2018-30066)
2018-04-276	6.7.10	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’agrandissement d’un bâtiment commercial au 1381, rue Shefford (dossier 2018-30054)
2018-04-277	6.7.11	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 11, rue de Chambly (dossier 2018-30055)
2018-04-278	6.7.12	Approbation des plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un garage détaché au 22, rue George-Adams (dossier 2018-30059)
2018-04-279	6.7.13	Approbation des plans (PIIA) – Demande visant l’approbation d’un plan directeur d’aménagement pour une phase du projet Quartier Natura concernant les lots 6 074 450 à 6 074 459 (dossier 2018-30060)
2018-04-280	6.7.14	Approbation des plans (PIIA) – Demande visant la modification de 4 lots destinés à la construction de résidences unifamiliales jumelées (Quartier Natura) sur les lots 6 074 450, 6 074 451, 6 074 452 et 6 074 453, au 326-340, rue Natura (dossier 2018-30062)
2018-04-281	6.7.15	Approbation des plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un garage détaché au 19, rue des Lilas (dossier 2018-30064)

- 2018-04-282 6.7.16 Demande dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire occupant une superficie d'implantation de 95,2 % par rapport au bâtiment principal au lieu de 50% et ayant une superficie de 111,4 m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 106, plus précisément, aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires 106 (3), du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 257, rue Grégoire, lot 5 797 997, zone P1A-04, district Adamsville (dossier 2018-30056)
- 2018-04-283 6.7.17 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un garage détaché au 257, rue Grégoire (dossier 2018-30056)
- 2018-04-284 6.7.18 Demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment agricole avec élevage à une distance d'environ 70 mètres d'un cours d'eau au lieu de 75 mètres, tel que stipulé à l'article 97 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1420, chemin de Gaspé, lot 4 573 271, zone P1A-08, district Lac-Bromont (dossier 2018-30067)
- 2018-04-285 6.7.19 Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 2,91 m de la ligne latérale droite de lot au lieu de 5 m minimum, à une distance de 2,92 m de la ligne latérale gauche de lot au lieu de 5 m minimum et à permettre une marge latérale totale de 5,83 m au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-201, au 348, rue de la Couronne, lot 3 318 578, zones P4P-17 et P3D-07, district Shefford (dossier 2018-30050)
- 2018-04-286 6.7.20 Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie d'implantation de 270,81 m<sup>2</sup> au lieu de 250 m<sup>2</sup> maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, à permettre l'aménagement d'un logement d'appoint à l'étage d'un bâtiment principal, malgré l'interdiction prévue à l'article 45 (2) du règlement de zonage numéro 1037-2017, et d'autoriser que ledit logement occupe une surface de plancher de 77m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 45 (3) du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 245, chemin de Gaspé, lot 3 974 912 (lot projeté 6 220 542), zone P4P-31, district Lac-Bromont (dossier 2018-30061)
- 2018-04-287 6.7.21 Demande de dérogation mineure visant à permettre une superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires de 173 m<sup>2</sup> ou lieu de 150 m<sup>2</sup> pour un terrain d'une superficie

supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, une superficie maximale pour un bâtiment accessoire de 133,7 m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup>, une hauteur de porte de garage de 3,35 m au lieu de 3 m et d'autoriser que le plafond d'un garage soit plus haut que le niveau du plafond du rez-de-chaussée du bâtiment principal, le tout tel que stipulé à l'article 106, plus précisément, aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires 106 (2) et (3) et aux dispositions additionnelles applicables aux garages détachés 106 (2) et 106 (3), du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 777, chemin Miltimore, lot 5 252 128, zone P3M-05, district Lac-Bromont (dossier 2018-30039)

2018-04-288	6.7.22	Contribution pour fins de parcs et report de contribution pour l'opération cadastrale visant à créer les lots 6 219 197 et 6 219 198 sur la rue d'Adamsville
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
N.M.	6.8.1	Sujet vacant
2018-04-289	6.8.2	Soutien en services et prêt de matériel à l'évènement Bromont en Arts 2018
2018-04-290	6.8.3	Contribution financière à la programmation 2018 au Théâtre Juste Pour Rire Bromont
2018-04-291	6.8.4	Demande d'aide financière pour l'évènement Classique automnale Dressage Bromont CDI1 2018
2018-04-292	6.8.5	Demande d'aide financière pour l'International Bromont 2018
2018-04-293	6.8.6	Demande d'aide financière pour l'International d'attelage Bromont et le Championnat canadien d'attelage 2018
2018-04-294	6.8.7	Demande d'aide financière pour l'évènement National Bromont 2018
2018-04-295	6.8.8	Demande d'aide financière pour l'évènement Concours d'été de Bromont 2018
2018-04-296	6.8.9	Demande d'aide financière pour le Knowlton Poney Club 2018
2018-04-297	6.8.10	Demande d'aide financière pour les évènements Printanier Bromont et Classique Bronze 2018
2018-04-298	6.8.11	Demande d'aide financière pour le Concours Complet Bromont CCI et le Petit Bromont 2018
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE

2018-04-299	6.9.1	Appui à la participation de Bromont au Défi des villes intelligentes
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2018-04-300	6.10.1	Autorisation de création du poste de responsable de la documentation et de l'animation
2018-04-301	6.10.2	Adoption d'une grille salariale du personnel des camps de jour et des plages
2018-04-302	6.10.3	Création du poste de coordonnateur aux infrastructures et en gestion des actifs et embauche pour combler ce poste
2018-04-303	6.10.4	Création du poste de coordonnatrice des communications et service aux citoyens et embauche pour combler ce poste
2018-04-304	6.10.5	Confirmation de Madame Maria A. Hernandez au poste de coordonnatrice en urbanisme et en environnement
2018-04-305	6.10.6	Autorisation d'embauche de deux cadres temporaires au service sécurité incendie
	7.	<b><u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u></b>
	8.	<b><u>AFFAIRES NOUVELLES</u></b>
N.M.	9.	<b><u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
2018-04-306	10.	<b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>

**2018-04-238**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2018, avec les modifications suivantes :

- Report des sujets suivants :
  - 6.4.10 Approbation d'une entente de partenariat entre la Ligue récréative de tennis de Bromont et la Ville de Bromont pour l'année 2018;
  - 6.8.1 Accord de principe sur la tenue du Spectacle et Salon Aérien des Cantons-de-l'Est (SSACE) 2018 et demande de contribution financière.

**ADOPTÉE**



**N.M.**

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants:

- Retrait des montants d'argent prévus pour les activités équestres afin de conserver les sommes pour le Parc des Sommets et la Place publique;
- Budget prévu pour les demandes d'aides financières en argent et en services.

**2018-04-239**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2018, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2018-04-240**

### **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Jean-Marc Savoie, représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont, est arrivé à échéance le 19 juin dernier;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Guy Ménard, représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont, arrivera à échéance le 4 mai prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ces deux (2) mandats jusqu'au 31 décembre 2018 considérant que le conseil d'administration de l'OMH de Bromont sera officiellement dissous pour laisser place au conseil provisoire de l'OMH Brome-Missisquoi;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Monsieur Jean-Marc Savoie à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont et ce, de façon rétroactive du 20 juin 2017 au 31 décembre 2018.

DE nommer Monsieur Guy Ménard à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour la période du 5 mai 2018 au 31 décembre 2018.

De transmettre copie de la présente résolution à l'Office municipal d'habitation de Bromont.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-01-2018 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-2015 RELATIF À LA COLLECTE  
ET À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1020-01-2018 modifiant le règlement numéro 1020-2015 relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente ledit projet de règlement.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-06-2018 MODIFIANT  
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION  
ET AU STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1031-06-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement en période hivernale, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** présente le projet de règlement au public.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-05-2018, MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION  
D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE SUR LE LOT 2 930 950,  
RUE DE CHARLEVOIX**

Monsieur le conseiller **MICHEL BILODEAU** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1037-05-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **MICHEL BILODEAU** présente le projet de règlement au public.

**2018-04-241**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1037-05-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE  
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE  
BIFAMILIALE SUR LE LOT 2 930 950, RUE DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 1037-5-2018 intitulé ; « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-05-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE SUR LE LOT 2 930 950, RUE DE CHARLEVOIX » ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 1037-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la ville souhaite autoriser la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix;

ATTENDU QUE pour ce faire, le plan de zonage sera modifié de manière à agrandir la zone P4M-06 à même une partie de la zone P4M-02;

ATTENDU QUE la grille des spécifications de la zone P4M-06, annexe C du règlement de zonage, sera modifiée pour permettre la construction d'une résidence bifamiliale dans cette zone ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1037-05-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950, rue de Charlevoix.

**ADOPTÉE**

**2018-04-242**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1037-03-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE  
MODIFIER LA DIMENSION MINIMALE DES LOTS ET DES  
MARGES MINIMALES D'IMPLANTATION DE LA ZONE  
P4P-23**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement numéro 1037-3-2018 intitulé ; « DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-03-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA DIMENSION MINIMALE DES LOTS ET DES MARGES MINIMALES D'IMPLANTATION DE LA ZONE P4P-23»;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 1037-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la Ville souhaite autoriser un projet de construction de résidences multifamiliales dans la zone P4P-23, rue du Violoneux ;

ATTENDU QUE la ville souhaite revoir la dimension minimale des lots et les marges minimales d'implantation de la zone P4P-23 pour permettre ce projet ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mars 2018;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation s'est tenue lundi le 26 mars 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 1037-03-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier la dimension minimale des lots et des marges minimales d'implantation de la zone P4P-23, sans modification.

**ADOPTÉE**

**2018-04-243**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 692-04-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91 TEL  
QU'AMENDÉ, RELATIF À L'AQUEDUC ET À SON USAGE**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 692-04-2018 modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage, a été donné à la séance du 12 mars 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 12 mars 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 692-04-2018 modifiant le règlement numéro 692-91, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage.

**ADOPTÉE**

**2018-04-244**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-05-2018  
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA  
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1031-05-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement a été donné à la séance du 12 mars 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été présenté à la séance du 12 mars 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1031-05-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

**ADOPTÉE**

**2018-04-245**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31  
MARS 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mars 2018, au montant de **7 118 442,73 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **644 330,35 \$**

Caisse déboursés : **687 154,52 \$**  
**5 152 749,96 \$**

Paies versées le:

- 1 mars 2018 **214 807,62 \$**  
- 15 mars 2018 **210 006,68 \$**  
- 29 mars 2018 **209 393,60 \$**

Faits saillants :

Chèque no.					
3595	Paiement de 110 845,50\$ à Valeurs Mobilières Desjardins pour une échéance de dette.				
3596	Paiement de 78 278,50\$ à Valeurs Mobilières Desjardins pour une échéance de dette.				
3612	Paiement de 4 412 500,00\$ à Joanne Désourdy en fidéicomis-acquisition du Parc des Sommets.				
28871	Paiement de 50 454,48\$ à Faubourg 1792 pour le remboursement des frais administratifs du Val 8.				
28892	Paiement de 32 700,00\$ à la Société du Conservation du Mont-Brome- fond de dotation de 5 lots.				
28909	Paiement de 48 395 06\$ à Société d'assurance automobile du Qc.- immatriculations des véhicules.				
28914	Paiement de 38 446,91\$ à Angers Toyota pour l'achat d'un véhicule Rav4 hybride -service de police.				
28929	Paiement de 25 923,76\$ à Acceo Solutions pour le contrat d'entretien des logiciels.				
28958	Paiement de 64 590,56\$ à Cargill pour l'achat de sel et calcium pour l'entretien des rues.				
29002	Paiement de 86 623,08\$ à Excavation St- Pierre pour des travaux de terrassement au parc industriel.				
29091	Paiement de 26 282,64\$ à R.I.G.M.R.B.M. pour la disposition des matières résiduelles.				
29096	Paiement de 64 424,03\$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles.				

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU  
CONSEIL MUNICIPAL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

**2018-04-246**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO  
1060-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS DE 2 670 000 \$, UN EMPRUNT DE 1 670  
000 \$ ET L'APPROPRIATION DE 1 000 000\$ PROVENANT DE  
SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 959-2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté le 12 février 2018 le règlement numéro 1060-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 670 000 \$, un emprunt de 1 670 000 \$ et l'appropriation de 1 000 000\$ provenant de soldes disponibles du règlement 959-2009;

ATTENDU QU'après les discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Ville de Bromont doit apporter des modifications audit règlement numéro 1060-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le règlement numéro 1060-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 670 000 \$, un emprunt de 1 670 000 \$ et l'appropriation de 1 000 000\$ provenant de soldes disponibles du règlement 959-2009 de la façon suivante :

- L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 1060-2018 est remplacé comme suit:  
Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 2 670 000\$ réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	TOTAL
Travaux de pavage et de voirie	2 130 000\$
Travaux de génie	225 000\$
Aménagement d'une piste cyclable	165 000\$
Machinerie et véhicules	150 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>2 670 000\$</b>

- L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 1060-2018 est remplacé comme suit:  
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 150 000 \$ sur une période de 10 ans et un montant de 1 520 000 \$ sur une période de 15 ans.

## **ADOPTÉE**

**2018-04-247**

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE**

**APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long.

Que la Ville de Bromont confie, à l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2018-2019.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bromont s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Ville de Bromont confie, à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Bromont s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Ville de Bromont reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0% pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Que le directeur du service des finances et de l'administration soit autorisé à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-248**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE  
CHAUSSÉE POUR LA SAISON 2018**

ATTENDU QU'IL est requis d'octroyer un contrat de marquage de chaussée pour la saison 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour le contrat de marquage de chaussée 2018;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont été invitées et que trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
------------------	----------------------------



Marquage et Traçage Québec inc.	78 016.06 \$
Ligne Maska (9254-8783 Qc Inc.)	73 663.65 \$
Lignco Sigma inc.	65 799.27 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Lignca Sigma inc. s'avère la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de marquage de chaussée pour l'année 2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Lignco Sigma inc. pour la somme de **57 229.20 \$ avant taxes**, le tout selon le bordereau de prix.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à Lignco Sigma inc., adjudicataire du contrat 004-TP-I-18.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-249**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE  
DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE DE  
BROMONT POUR LA SAISON ESTIVALE 2018**

ATTENDU QU'IL est requis de procéder à la tonte de pelouse sur l'ensemble du territoire pour la saison 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

Paysagement Brodeur Inc.: 103 224,56 \$ (montant avec taxes);

Les Entreprises Fournier Inc.: 51 798,68 \$ (montant avec taxes);

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Les Entreprises Fournier Inc. (9044-1239 Qc. Inc.) s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de tonte de pelouse des parcs et espaces verts de la Ville de Bromont pour la saison estivale 2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Les Entreprises Fournier inc. (9044-1239 Qc. Inc.) pour la somme de **45 052,12\$ taxes en sus**, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-250**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE RAPIÉÇAGE DU  
PAVAGE ET PAVAGE DE PETITES SURFACES EN DIVERS  
ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BROMONT POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville désire adjuger un contrat pour le rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces en divers endroits sur le territoire de la Ville de Bromont, appel d'offres 011-TP-I-18, pour l'année 2018;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour le contrat de rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces en divers endroits sur le territoire de la Ville de Bromont pour l'année 2018;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit;

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Eurovia Québec Construction Inc.	114 078.20 \$
Pavage Montérégie Inc.	97 872.47 \$
Pavage Racine et Genest Inc.	89 249.34 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Pavage Racine et Genest Inc. s'avère la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat pour le rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces en divers endroits sur le territoire de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Pavage Racine et Genest Inc, pour la somme de **77 625 \$ taxes en sus**, le tout selon les bordereaux de quantités approximatives.

De transmettre une copie conforme de la présente résolution à Pavage Racine et Genest Inc., adjudicataire du contrat 011-TP-P-18.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

2018-04-251

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PAVAGE  
MAJEUR ET RÉFECTION DE RUES SUR LE TERRITOIRE DE  
LA VILLE DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public 016-TP-P-18 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour le contrat de pavage majeur et réfection de rues sur le territoire de la Ville de Bromont pour l'année 2018;

ATTENDU QUE trois (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit;

Soumissionnaires	Option 1 Montant incluant les taxes	Option 2 Montant incluant les taxes
Eurovia Québec Construction Inc.	747 859,49\$	917 314,24 \$
Sintra Inc.	813 276,81\$	991 436,32\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc., s'avère la plus basse conforme pour l'**option 1 et 2**;

ATTENDU QU'IL est recommandé de procéder aux travaux en retenant l'**option 2**;

ATTENDU QUE lors de la séance du 3 octobre 2016, la politique de gestion contractuelle de la Ville a été modifiée afin de mettre en œuvre le processus d'évaluation de rendement prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'il est souhaitable de nommer le directeur des travaux publics comme responsable de l'évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction Inc., adjudicataire du contrat 016-TP-P-18;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 1060-2018 de la ville de Bromont par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le contrat pour le pavage majeur et réfection de rues à divers endroits sur le territoire de la Ville de Bromont, en retenant l'option 2, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. pour la somme de **797 838,00\$ plus les taxes** le tout selon les bordereaux de quantités approximatives.

De nommer le directeur des travaux publics comme responsable de l'évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction Inc., adjudicataire du contrat 016-TP-P-18.

De transmettre une copie conforme de la présente résolution à Eurovia Québec Construction Inc., adjudicataire du contrat 016-TP-P-18.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-252**

**APPROBATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LE  
CHEMIN CHOINIÈRE**

ATTENDU QU'en vertu du règlement R-797-96 (Règlement adoptant l'entente entre la Ville de Bromont et la municipalité de Brigham relative à l'entretien des chemins mitoyens) et de l'entente en découlant: « Tous les travaux de construction jugés nécessaires pour le maintien ou l'amélioration des chemins mitoyens ci-haut mentionnés devront recevoir l'approbation de chacun des Conseils avant qu'ils ne soient réalisés. Les coûts de ces travaux seront défrayés à parts égales par les deux municipalités» ;

ATTENDU QUE le chemin Choinière, qui est un chemin mitoyen, nécessite des travaux suite à l'affaissement d'un ponceau.

ATTENDU QUE certains travaux minimes ont dû être effectués d'urgence afin de stabiliser la situation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les travaux jugés nécessaires suite à l'affaissement d'un ponceau sur le chemin Choinière.

D'autoriser que les coûts de ces travaux, passés et futurs, soient défrayés à parts égales par la Ville et la municipalité de Brigham.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la municipalité de Brigham.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-253**

**CESSION DES LOTS 6 017 655, 6 017 666, 6 017 667 ET 6 017 671,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE BROME POUR LE PREMIER LOT,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD POUR LES  
TROIS AUTRES, RUE DU MONT-BERTHIER**

ATTENDU QUE le Conseil, dans sa résolution numéro 2016-11-697, en date du 26 novembre 2016, a accepté les termes de l'entente hors cour impliquant les sociétés Faubourg 1792 inc. et Immobilier Ski Bromont inc., entre autres, dans laquelle Immobilier Ski Bromont inc. et

la Ville de Bromont se déclarent satisfaits de la rue existante permettant d'accéder au réservoir Berthier;

ATTENDU QUE le Conseil, dans sa résolution numéro 2016-11-699, en date du 26 novembre 2016, a approuvé, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le document «Projet de lotissement: site de planification du mont Berthier – Version en date du 18 novembre 2016» permettant le lotissement de cinq terrains sur le mont Berthier et de trois terrains sur la rue Champlain;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté dans cette même résolution la contribution proposée pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE les permis de lotissement portant les numéros 2016-10056 et 2016-10057, émis le 28 novembre 2016, exigent comme condition de conformité du règlement de lotissement la cession des lots ci-après identifiés représentant une partie du fonds de la future rue du Mont-Berthier et la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la société Immobilier Ski Bromont inc. est propriétaire des lots 6 017 655 et 6 017 671, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome pour le premier lot, circonscription foncière de Shefford pour le second lot, représentant une partie du fonds de la future rue du Mont-Berthier;

ATTENDU QUE la société Immobilier Ski Bromont inc. est propriétaire des lots 6 017 666 et 6 017 667, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant les lots à être cédés pour la contribution proposée des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont acquière les lots 6 017 655 et 6 017 671, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome pour le premier lot, circonscription foncière de Shefford pour le second lot, représentant une partie du fonds de la future rue du Mont-Berthier.

Que cette cession est en considération de l'exécution de l'entente hors cour et en conformité avec l'acceptation du «Projet de lotissement: site de planification du mont Berthier – Version en date du 18 novembre 2016» et des permis de lotissement émis.

Que la Ville de Bromont acquière les lots 6 017 666 et 6 017 667, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford.

Que cette cession est en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement et en conformité avec le permis de lotissement émis.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2018-04-254**

**CESSION DU LOT 6 127 458, CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,  
CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE la Société 9197-0442 Québec Inc. est propriétaire des lots 6 127 458 à 6 127 461 et 6 167 871 à 6 167 876, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur le chemin de Gaspé, qui furent officialisés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome le 6 mars 2018, pour les projets «Vert Forêt» et «Vert Vallée»;

ATTENDU QUE le Conseil dans sa résolution numéro 2018-02-090, en date du 5 février 2018, a identifié pour l'opération cadastrale créant les susdits lots, conformément au Règlement de lotissement portant le numéro 1038-2017, le lot 6 127 458 cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome, à être cédé à la Ville de Bromont pour la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels dudit règlement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Sylvain Lavallée, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont acquière le lot 6 127 458, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

Que cette cession est en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement portant le numéro 1038-2017 et ses modifications subséquentes.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Sylvain Lavallée, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

---

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** se retire de son siège avant que ne soit traité le sujet suivant afin d'éviter la possibilité d'un conflit d'intérêts et quitte son siège.

---

**2018-04-255**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-03-176 RELATIVE À  
L'AUTORISATION DE PAIEMENT ET ENGAGEMENTS  
AUPRÈS DU MDDELCC POUR L'INTERVENTION EN  
MILIEUX HUMIDES POUR LA RÉALISATION DU PROJET  
DE BOUCLAGE DES RUES LAURA ET ANDRÉ**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2018-03-176 relative à une autorisation de paiement et d'engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'intervention en milieux humides afin de réaliser le bouclage des rues Laura et André;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le montant de 17 794,89 \$ par le montant de 20 423,22 \$, tel que requis par le MDDELCC;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier la résolution portant le numéro 2018-03-176 en remplaçant le montant de 17 794,89 \$ par le montant de **20 423,22 \$**.

D'autoriser le paiement de **20 423,22 \$** au ministre des Finances pour compenser l'atteinte aux milieux humides, et ce, afin d'obtenir les permis nécessaires en vertu de *l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement*.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

---

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

---

**2018-04-256**

**MODIFICATION DE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE – PROJET  
CITÉ DES LACS**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la desserte électrique du projet Cité des Lacs par sa résolution numéro 2017-06-355 adoptée le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE des contraintes amènent le promoteur à proposer une modification à un tronçon de la desserte électrique déjà approuvée ;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable, ainsi que les Services techniques considèrent acceptable la modification proposée;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la modification au plan concept de desserte électrique du projet Cité des lacs, tel qu'illustré sur les plans intitulés « Plan de ligne aérienne » identifié par les numéros H52770, plan CM04 et CM05, datés du 2018-03-23.

Que cette approbation est conditionnelle à ce que l'emplacement et le nombre de poteaux clients soient entérinés par le Service de l'urbanisme, de la planification et du développement durable et des Services techniques.

**ADOPTÉE**

**2018-04-257**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BROMONT ET LA FADOQ ADAMSVILLE ET  
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE l'organisme adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par l'organisme et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE la FADOQ Adamsville fait partie du regroupement de la FADOQ région Richelieu-Yamaska;

ATTENDU QUE la FADOQ Adamsville adresse une demande d'aide financière à la Ville pour la location du sous-sol de l'église Saint-Vincent-Ferrier afin d'y tenir des activités de même que pour l'achat et réparation de matériel usuel;

ATTENDU QU'une grande proportion de Bromontois fait partie de cet organisme;

ATTENDU QUE la FADOQ Adamsville est un organisme reconnu par la Ville de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville;



ATTENDU QUE la Ville souhaite accorder son soutien à cet organisme partenaire;

ATTENDU QU'une somme de 500 \$ est prévue au budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE la FADOQ Adamsville adresse une demande d'aide financière supplémentaire de 600 \$ à la Ville pour le remplacement de son réfrigérateur;

ATTENDU QUE la Ville est favorable à la signature d'une entente de partenariat avec l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville et l'organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que celui-ci réalise et maintienne ses activités pour l'année 2018 selon sa mission et ses objectifs;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et la FADOQ Adamsville pour l'année 2018 établissant les modalités de collaboration entre les deux parties.

D'octroyer une aide financière de 500 \$ à la FADOQ d'Adamsville pour l'année 2018.

D'octroyer une aide financière supplémentaire de 600 \$ à la FADOQ Adamsville pour l'achat d'un réfrigérateur.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville et la FADOQ Adamsville et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des services des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-258**

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES  
PUBLICS DU PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU  
PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE le ministère du Patrimoine canadien, par le biais de l'aide financière du *Fonds du Canada pour les espaces culturels*, offre l'opportunité aux espaces culturels d'obtenir une aide financière dans l'optique d'améliorer les conditions matérielles favorisant la création, la diffusion, la conservation et les expositions dans le domaine des arts et du patrimoine et d'accroître et améliorer l'accès des Canadiens et des Canadiennes, notamment aux arts de la scène, grâce à la construction et/ou la rénovation d'installations vouées aux arts de la scène;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance des *Lignes directrices du Fonds du Canada pour les espaces culturels*;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de présenter un projet qui correspond aux objectifs du volet construction et/ou rénovation du programme;

ATTENDU QUE le projet de réfection du Centre culturel St-John figure parmi les projets prévus au budget 2018;

ATTENDU QUE le service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire souhaite déposer une demande d'aide financière et que la Ville est admissible à l'aide financière pour la restauration du Centre culturel St-John;

ATTENDU QUE puisque son état se détériore d'année en année et qu'il n'est pas conforme, le Centre culturel St-John a un besoin impératif d'être restauré et qu'il est de notre devoir de veiller à préserver un tel joyau faisant partie intégrante du patrimoine bâti de Bromont et de s'assurer de sa conformité pour la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'afin de pouvoir déposer la demande d'aide financière, la Ville doit transmettre à Patrimoine canadien une résolution de la municipalité approuvant la demande courante de financement et identifier le signataire autorisé aux fins de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame Isabelle Valois, directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au Fonds du Canada pour les espaces culturels du Patrimoine canadien dans le cadre du projet de réfection du Centre culturel St-John.

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à déboursier sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers.

**ADOPTÉE**

**2018-04-259**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BROMONT ET LE CENTRE DE DÉPANNAGE  
MARGUERITE-DUBOIS ET OCTROI D'UNE AIDE  
FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE l'organisme adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par l'organisme et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE le Centre de dépannage Marguerite-Dubois a besoin du soutien de la Ville par le biais du prêt d'un bâtiment, de l'entretien de ce bâtiment, d'une aide financière pour la location de locaux en raison d'un manque d'espace et de besoins plus nombreux, pour leur permettre de poursuivre leurs activités;

ATTENDU QUE le Centre de dépannage Marguerite-Dubois est un organisme reconnu par la Ville de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville souhaite accorder son soutien à cet organisme partenaire;

ATTENDU QUE la Ville et l'organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que celui-ci réalise et maintienne ses activités pour l'année 2018 selon sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE la Ville soutiendra l'Organisme en lui octroyant une aide financière d'une valeur de 32 400 \$ pour l'année 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois pour une durée d'un an, établissant les modalités de collaboration entre les deux parties.

D'octroyer une aide financière de **32 400 \$** au Centre de dépannage Marguerite-Dubois pour l'année 2018.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville et le Centre de dépannage Marguerite-Dubois et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des services des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-260**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE  
LA VILLE DE BROMONT ET L'ASSOCIATION DES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC POUR  
L'ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-JEUX POUR UNE  
DURÉE DE 3 ANS**

ATTENDU QUE l'Association des bibliothèques publiques du Québec procède à l'expansion nationale du programme Biblio-Jeux auprès de bibliothèques publiques;

ATTENDU QUE Biblio-Jeux est un programme de stimulation du langage pour les enfants âgés entre 6 mois et six ans et leurs parents;

ATTENDU QUE par l'implantation de jeux et de livres sélectionnées, l'utilisation de leurs fiches d'activités, Biblio-Jeux offre aux parents des informations sur l'acquisition du langage et de la littératie, des stratégies de stimulation du langage à appliquer durant le jeu, ainsi que des suggestions de stratégies et d'activités pour le retour à la maison;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance des lignes directrices de l'entente du Programme Biblio-Jeux de l'Association des bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU QUE le service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire souhaite adhérer au Programme Biblio-Jeux de l'Association des bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU QU'afin de pouvoir adhérer au Programme Biblio-Jeux, la Ville doit signer et identifier un signataire aux fins de l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Ville de Bromont à conclure une entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au Programme Biblio-Jeux pour une durée de 3 ans.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer une entente entre la Ville et l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au Programme Biblio-Jeux pour une durée de 3 ans et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

De confirmer l'engagement de la Ville à déboursier sa part des coûts admissibles au projet soit environ 220 \$ par année.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet soit environ 2 500 \$ sur 3 ans.

QUE les sommes payables pour les années 2019 et 2020 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-261**

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPEL DE PROJETS EN  
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019 AU  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville a bénéficié pour 2017-2018 d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme «Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation et au développement de la culture et des communications et à favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création;

ATTENDU QUE le projet soumis dans le cadre de ce programme a pour objet l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Programme «Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»;

ATTENDU QUE la confirmation de la participation financière de la Ville est requise pour le dépôt de la demande, par le biais d'une résolution;

ATTENDU QU'une résolution du Conseil municipal est requise pour désigner une personne à signer et à conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme «Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes» 2017-2018, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette convention et tous les documents relatifs au projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière et le formulaire au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à signer le formulaire de demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

De désigner monsieur Éric Sévigny, directeur général de la Ville, comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme «Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes» et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente et tous les documents relatifs au projet.

De mandater la coordonnatrice en culture et vie communautaire à assurer un suivi de la demande et au niveau du respect des clauses de la convention d'aide financière.

De confirmer l'engagement de la Ville à déboursier sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-262**

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA  
FÊTE DE L'AMOUR 2018**

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier tient depuis 1997 la Fête de l'amour soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU QUE la paroisse a besoin du soutien d'un effectif supplémentaire du service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, et d'un effectif de la relève de jour, ainsi que du soutien d'un effectif des travaux publics pour le nettoyage de la chaussée et le prêt de matériel, et que les services concernés soient favorables à apporter leur soutien à cette fête;

ATTENDU QUE le comité organisateur a besoin d'une autorisation pour utiliser la voie publique soit la rue Shefford de la rue des Carrières jusqu'à l'église Saint-François-Xavier, le dimanche 10 juin 2018 de 9 h 30 à 10 h 30;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite obtenir les autorisations nécessaires en vertu des deux dispositions (2.03 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU**

**APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la circulation de véhicules hippomobiles et l'utilisation des voies publiques à la paroisse Saint-François-Xavier pour la tenue du défilé de la Fête de l'amour, le dimanche 10 juin 2018 de 9 h 30 à 10 h 30, sur la rue Shefford, entre la rue des Carrières et l'église Saint-François-Xavier.

D'autoriser les demandes en vertu des deux dispositions (2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement.

D'autoriser le soutien d'un effectif supplémentaire du service de police et d'un effectif du service des travaux publics pour assurer la circulation, le nettoyage de la chaussée et le prêt de matériel.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

**ADOPTÉE**

**2018-04-263**

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE À  
L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE  
TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Ville supporte la Fondation Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique met de l'avant que Bromont se positionne davantage comme destination vélo;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite obtenir les autorisations nécessaires en vertu des deux dispositions (2.25 et 5.03) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage des cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau sur le territoire de Bromont selon les plans des parcours soumis, sans escorte du service de police le 5 juillet 2018.

D'accorder les autorisations nécessaires en vertu des deux dispositions (2.25 et 5.03) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement.

D'autoriser l'utilisation du terrain adjacent du Centre Culturel St-John ou le Centre Culturel St-John en cas de pluie pour le rassemblement des cyclistes.

D'autoriser la tenue de la cérémonie d'arrivée au Centre culturel St-John.

D'autoriser le soutien du service des travaux publics pour le prêt de matériel.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de la Ville afin de promouvoir auprès de la population la venue des cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau à Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-264**

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE À  
L'ÉVÉNEMENT CYCLISTE TOUR DU SILENCE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut supporter les initiatives du Comité consultatif de la famille et que ce dernier, avec le soutien du Centre National de Cyclisme de Bromont, souhaiterait organiser, pour une sixième édition, l'événement « Tour du silence » en hommage à Andrée Carbonneau, une cycliste qui s'est fait happer par une voiture en 2013;

ATTENDU QUE le « Tour du silence » est un événement cycliste qui aura lieu 16 mai 2018, sur le territoire de la Ville de Bromont ayant pour but de sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille a manifesté le désir de s'impliquer dans ce projet qui cadre tout à fait avec les orientations de la Politique familiale;

ATTENDU QUE le montant demandé de 500 \$ est déjà prévu au budget de fonctionnement et fait partie du calendrier annuel des événements du Comité consultatif de la famille;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille demande un soutien en services et prêt de matériel à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;



ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement «Tour du silence» sur le territoire de Bromont le mercredi 16 mai 2018 de 18h à 19h30 ainsi que le trajet proposé.

D'autoriser une contribution financière d'une valeur de 500 \$ à l'évènement.

D'autoriser le soutien du service de police afin d'accompagner les cyclistes sur le territoire de la Ville de Bromont.

D'autoriser le soutien du service des travaux publics pour le prêt et l'installation de la signalisation et du matériel.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur des services des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-04-265**

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BROMONT ET LE CLUB PICKLEBALL DE  
BROMONT POUR LA SAISON 2018-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE l'organisme adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par l'organisme qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE le Club Pickleball Bromont a besoin du soutien de la Ville par le biais d'une aide financière pour la location de locaux;

ATTENDU QUE le Club Pickleball Bromont est un organisme reconnu par la Ville de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville souhaite accorder son soutien à cet organisme partenaire;

ATTENDU QUE la Ville et l'organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que l'organisme réalise et maintienne ses activités pour la saison 2018-2019 selon sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme en lui autorisant l'utilisation gratuite et exclusive pour la saison estivale du module multisports et de la dalle de l'Aréna;

ATTENDU QUE le Club Pickleball Bromont encadre de façon autonome le programme sportif et récréatif offert à la population de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU l'importante hausse du nombre de participants du Club Pickleball Bromont et l'impact positif de cette activité dans l'offre de services en loisir;

ATTENDU QUE le Club Pickleball Bromont possède une structure démocratique de saine gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville et le Club Pickleball Bromont pour l'année 2018.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville et le Club Pickleball Bromont et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2018-04-266**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION  
D'UN VÉHICULE FORD POLICE INTERCEPTOR SEDAN 2018  
POUR LE SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à l'achat d'un véhicule Ford Police Interceptor Sedan 2018 pour le service de police;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'acquisition dudit véhicule;

ATTENDU QUE nous avons reçu la soumission avant la date et l'heure prévue à l'appel d'offres des soumissionnaires ci-bas :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>
Deragon Ford	43 529.54\$
Formule Ford Inc.	39 995.20\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, la soumission de Formule Ford inc. s'avère la plus basse conforme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le directeur du service de police à conclure un contrat de gré à gré pour l'achat et l'installation des équipements nécessaires pour ce véhicule;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford Police Interceptor Sedan 2018 pour le service de police, au plus bas soumissionnaire conforme soit Formule Ford inc. pour la somme de **34 786,00\$** taxes applicables en sus, le tout selon le bordereau de soumission.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à emprunter la somme de 34 786 \$ plus les taxes applicables au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

D'autoriser le directeur du service de police à procéder à la signature du contrat d'achat dudit véhicule.

D'autoriser le directeur du service de police à signer pour et au nom de la Ville, tout document afférent à l'achat et à l'installation des équipements nécessaires pour ce véhicule.

**ADOPTÉE**

**2018-04-267**

**ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE  
PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR L'APPEL D'OFFRES 019-SA-P-18**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Conseil municipal a la responsabilité d'établir les critères pour l'évaluation de toute offre reçue en vue de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la grille d'analyse pour l'évaluation et la pondération des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres suivant :

**SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES  
OFFRES**

**APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS : 019-  
SA-P-18  
NOM DU SOUMISSIONNAIRE :**

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>VALEUR (B)</b>	<b>NOTE (C)</b>	<b>POINTAGE (BXC)</b>
<b>1.0 Existence corporative</b>	<b>10</b>		
<b>2.0 Présentation générale de la firme</b>	<b>10</b>		
<b>3.0 Compréhension du mandat</b>	<b>10</b>		
<b>4.0 Méthodologie et organisation du mandat</b>	<b>10</b>		
<b>5.0 Expertise de la firme dans des mandats similaires</b>	<b>15</b>		
<b>6.0 Expérience du directeur TI, gestionnaire de parc informatique</b>	<b>20</b>		
<b>7.0 Composition et qualification des ressources proposées</b>	<b>15</b>		
<b>8.0 Assistance en consultation, reliée au monde municipal</b>	<b>10</b>		
<b>POINTAGE INTÉRIMAIRE POUR LA PARTIE QUALITATIVE</b>			

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}} = \text{pointage final}$$

**RANG :**

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU  
MOIS DE MARS 2018**

**2018-04-268**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 13 MARS 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres de ce conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2018.

**ADOPTÉE**

**2018-04-269**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) –MODIFICATION D'UNE  
DEMANDE DÉJÀ APPROUVÉE VISANT LA CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER ET PERGOLA), AU 100, RUE DU RUBIS (DOSSIER  
2017-30158)**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, les aménagements extérieurs devraient s'intégrer harmonieusement au caractère naturel du site;

ATTENDU QUE selon le même règlement relatif au PIIA, le niveau de bruit susceptible d'être perçu dans les habitations, particulièrement dans les pièces où l'on dort, devrait être atténué par l'emploi de mesures appropriées, particulièrement aux abords d'une voie publique achalandée (distances séparatrices, technique de construction, mur anti-bruit, aménagements paysagers, etc.);

ATTENDU QUE le talus anti-bruit devrait avoir le même aspect sur toute sa longueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'aménagement extérieur reçu le 21 février 2018 et les photos des modules proposés, permettant la modification d'une demande déjà approuvée visant la construction d'un bâtiment commercial (aménagement paysager et pergola), au 100, rue du Rubis à l'exception des arbres prévus du côté ouest du bâtiment.

D'exiger que le promoteur dépose avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, un plan d'aménagement paysager détaillé de toute la longueur du talus anti-bruit, préparé par un professionnel expert dans le domaine, incluant une vue en coupe dudit talus.

D'exiger que le plan d'aménagement paysager de la propriété au 100, rue du Rubis, soit modifié de façon à préciser la localisation du talus et des arbres prévus à l'ouest du bâtiment.

**ADOPTÉE**

**2018-04-270**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE AU 5, RUE DE BEAUCE (DOSSIER 2017-30238)**

ATTENDU QUE le terrain prévoit des aménagements extérieurs (exemples: entrée de cour, stationnement, clôture, raccordement électrique, plantations, etc.) qui s’intègrent harmonieusement au caractère de l’aire de paysage et qui respectent aussi la décision du conseil municipal du 2 octobre 2017 (résolution numéro 2017-10-733);

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), les plans de construction et élévations préparés par Mylène Fleury, architecte, en date du mois de février 2018, le plan projet d’implantation fait par Daniel Touchette, a.-g., en date du 19 février 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée, au 5 rue de Beauce.

**ADOPTÉE**

**2018-04-271**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE AU 130, RUE DE VERCHÈRES (DOSSIER 2018-30004)**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, les niveaux de sol projetés (remblais et déblais) reconduisent autant que possible les niveaux de sols existants avant la réalisation du projet et que de plus, les travaux de déblais sont à privilégier aux travaux de remblais;

ATTENDU QUE selon le règlement relatif au PIIA, les murs de soutènement sont à éviter le plus possible et que s’ils sont nécessaires, leur visibilité devrait être minimisée à partir de la voie publique, d’un terrain voisin ou d’un sentier multifonctionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), les plans de construction préparés par Claude Millette, t.p., en date du mois de septembre 2017, le plan projet d’implantation de Bruno Ravenelle, a.-g., en date du 29 janvier 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée, au 130, rue de Verchères.

D'exiger au requérant, le dépôt d'un plan détaillé concernant l'aménagement du terrain (remblais, déblais, mur de soutènement, etc.) avant l'émission du permis de construction.

**ADOPTÉE**

**2018-04-272**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE AU 116, RUE DES COPRINS (DOSSIER 2017-30275)**

ATTENDU QUE suite à l'avis préliminaire du mois de décembre 2017, les requérants ont modifié les types et couleurs des revêtements extérieurs de la résidence projetée de manière à mieux s'intégrer au secteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de construction et le plan d'implantation déposés le 11 décembre 2017 préparés par J. Dagenais architecte et associés ainsi que les matériaux déposés (brique et pierre, couleur vagues argentées, Maibec, couleur écume argentée et brun baie de fundy) visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 116, rue des Coprins (dossier 2017-30275).

**ADOPTÉE**

**2018-04-273**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT  
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 1883, CHEMIN  
D'ADAMSVILLE (DOSSIER 2018-30047)**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le croquis de l'enseigne suspendue reçu le 12 février 2018, permettant l'installation d'une enseigne au 1883, chemin d'Adamsville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-274**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – MODIFICATION DU  
PLAN DIRECTEUR RUE DU FAUBOURG (CARRÉ DES  
LOYALISTES) (DOSSIER 2018-30049)**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la lettre signée de Luc Bougie, urbaniste, en date du 20 février 2018, les plans et rendus couleur de Blouin Tardif en date du 21 août 2017, l'implantation préliminaire vérifiée par Luc Bougie, datée du 19 février 2018, permettant la modification du plan directeur du projet Faubourg 1792.

D'accepter que le plan directeur du projet Faubourg 1792 soit modifié de façon à permettre soit la construction d'un duplex ou d'une résidence unifamiliale de deux étages sur les terrains où il était prévu de construire des duplex dans le carré des Loyalistes.

**ADOPTÉE**

**2018-04-275**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – CONSTRUCTION DE DEUX RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES SUR LES LOTS 4 727 661 ET 4 727 662, RUE HENRI-IV (DOSSIER 2018-30066)**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de construction, préparés par Mylène Fleury, architecte, datés du 26 mai 2010, permettant la construction de deux résidences unifamiliales jumelées sur les lots 4 727 661 et 4 727 662, rue Henri-IV (dossier 2018-30066).

D'exiger qu'un plan d'aménagement paysager conforme au règlement de zonage soit déposé et approuvé par le directeur de l'urbanisme avant l'émission du permis de construction.

**ADOPTÉE**

**2018-04-276**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL AU 1381, RUE SHEFFORD (DOSSIER 2018-30054)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté en 2012 son plan de développement durable afin que Bromont demeure un endroit exceptionnel pour plusieurs générations;

ATTENDU QUE la Ville doit agir sur plusieurs fronts afin d'assurer le développement durable de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville, les entreprises et les citoyens devraient travailler ensemble pour une gestion responsable d'un réseau intégré de sentiers et de pistes cyclables multifonctionnelles permettant de se



rendre partout sur le territoire et d'accéder aux réseaux des villes voisines;

ATTENDU QUE le projet est situé entre la piste V1 et le secteur du Mont-Oak;

ATTENDU QUE ce sentier est utilisé, entre autres, par les étudiants du programme sports-études et qu'il y a un trafic de véhicules lourds provenant de la carrière voisine;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de construction, l'implantation et le rendu couleur préparés par Mylène Fleury, architecte, en date du mois de février 2018, permettant l'agrandissement d'un bâtiment commercial au 1381, rue Shefford.

D'entreprendre des démarches auprès du propriétaire afin d'aménager une piste cyclable sécuritaire, sur son terrain, permettant le lien entre la piste Villageoise et le secteur du Mont-Oak.

**ADOPTÉE**

**2018-04-277**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE AU 11, RUE DE CHAMBLY (DOSSIER 2018-30055)**

ATTENDU QUE selon un critère du règlement sur les PIIA, la forme du bâtiment (structure, superficie d'implantation, hauteur, nombre d'étages, largeur, type toiture, etc.) devrait respecter les bâtiments dominants de l'aire de paysage, tout en s'intégrant harmonieusement à ceux du voisinage immédiat;

ATTENDU QUE le conseil considère que pour atteindre cet objectif, la toiture du bâtiment devrait s'inspirer des formes de toitures existantes dans l'aire de paysage immédiat;

ATTENDU QUE selon un critère du règlement sur les PIIA, l'architecture du bâtiment devrait s'inspirer des modèles architecturaux présents dans le secteur;

ATTENDU QUE le conseil considère que le style architectural du bâtiment, ne respecte pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA pour cette aire de paysage;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les élévations et les plans d'aménagement intérieur reçus le 20 février 2018, le plan projet d'implantation préparé par Gilbert Grondin, a.-g., en date du 19 février 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 11, rue Chambly.

**ADOPTÉE**

**2018-04-278**

**APPROBATION DES PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 22, RUE  
GEORGE-ADAMS (DOSSIER 2018-30059)**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le croquis du garage avec une pente 5:12 préparé par Action Maisons en date du 30 janvier 2018 et le plan projet d'implantation (date de création du document le 7 février 2018), permettant la construction d'un garage détaché au 22, rue George-Adams.

**ADOPTÉE**

**2018-04-279**

**APPROBATION DES PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT  
L'APPROBATION D'UN PLAN DIRECTEUR  
D'AMÉNAGEMENT POUR UNE PHASE DU PROJET  
QUARTIER NATURA CONCERNANT LES LOTS 6 074 450 À 6  
074 459 (DOSSIER 2018-30060)**

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment principal réalisé à l'intérieur d'une zone de l'aire de paysage de type « PDA10 » des zones prioritaires de développement » n'ayant pas fait l'objet d'une approbation lors du dépôt du plan directeur d'aménagement nécessite une résolution de PIIA;

ATTENDU QUE si un plan directeur d'aménagement a été approuvé et que les modèles d'architecture ont été déposés et approuvés en accompagnement à ce plan, une nouvelle construction ne nécessite pas de résolution de PIIA et peut faire l'objet d'un permis de construction. Toutefois, toute demande ne respectant pas le plan directeur d'aménagement (ex: typologie, implantation, architecture, aménagements extérieurs, stationnement) doit être approuvée par une nouvelle résolution de PIIA;

ATTENDU QUE le plan directeur d'aménagement prévoit la construction des bâtiments unifamiliaux jumelés dans cette phase du projet *Quartier Natura* (lots 6 074 450 à 6 074 459), plus précisément, du type bungalow et cottage;

ATTENDU QUE le cahier intégré réalisé pour une phase du projet *Quartier Natura* (lots 6 074 450 à 6 074 459) est déposé pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1039-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le cahier intégré regroupant les documents des divers professionnels pour une phase du projet *Quartier Natura* (lots 6 074 450 à 6 074 459) comprenant les documents suivants : le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par André Scott, a.-g. en date du 28 février 2018 (minute 8190), le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par André Scott, a.-g. en date du 28 février 2018 (minute 8191), les plans de construction (semi-détaché-1 étage), préparés par Mylène Fleury, architecte, en date du 22 juin 2017, les plans de construction (semi-détaché- modèle 1), préparés par Mylène Fleury, architecte, en date du 24 octobre 2016, le document intitulé guide des matériaux et couleurs incluant le rendu couleur préparés par Mylène Fleury, architecte, reçu en date du mois de février 2018, conditionnellement au respect des tableaux suivants :

Tableau 1

<b>Normes d'implantation des bâtiments principaux (bungalow)</b>	mètres
Marge de recul avant minimale	7m
Marge de recul avant maximale	9 m
Marge de recul latérale minimale	2m
<b>Hauteur du bâtiment principal</b>	
Nombre d'étages	1 étage

Tableau 2

<b>Normes d'implantation des bâtiments principaux (cottage)</b>	mètres
Marge de recul avant minimale	7m
Marge de recul avant maximale	9 m
Marge de recul latérale minimale	4m
<b>Hauteur du bâtiment principal</b>	
Nombre d'étages	2 étages

**ADOPTÉE**

**2018-04-280**

**APPROBATION DES PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
MODIFICATION DE 4 LOTS DESTINÉS À LA  
CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES  
JUMELÉES (QUARTIER NATURA) SUR LES LOTS 6 074 450, 6  
074 451, 6 074 452 ET 6 074 453, AU 326-340, RUE NATURA  
(DOSSIER 2018-30062)**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet de lotissement et le plan cadastral parcellaire, signés par André Scott respectivement datés du 12 février et du 9 février 2018, permettant la modification de 4 lots destinés à la construction de résidences unifamiliales jumelées (Quartier Natura) sur les lots 6 074 450, 6 074 451, 6 074 452 et 6 074 453, au 326-340, rue Natura.

**ADOPTÉE**

**2018-04-281**

**APPROBATION DES PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 19, RUE DES  
LILAS (DOSSIER 2018-30064)**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans du garage de Dessins Drummond, signés par Marc Bourassa, en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 et du plan d'implantation préparé par Kevin Migué, a.-g., en date du 7 février 2018, permettant la construction d'un garage détaché au 19, rue des Lilas.

**ADOPTÉE**

**2018-04-282**

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
ACCESSOIRE OCCUPANT UNE SUPERFICIE  
D'IMPLANTATION DE 95,2 % PAR RAPPORT AU BÂTIMENT  
PRINCIPAL AU LIEU DE 50% ET AYANT UNE SUPERFICIE  
DE 111,4 M2 AU LIEU DE 70 M2, TEL QUE STIPULÉ À  
L'ARTICLE 106, PLUS PRÉCISÉMENT, AUX DISPOSITIONS  
APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES 106 (3), DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 257, RUE  
GRÉGOIRE , LOT 5 797 997, ZONE P1A-04, DISTRICT  
ADAMSVILLE (DOSSIER 2018-30056)**

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la résidence sur cette propriété est située sur le territoire de la municipalité de Brigham et que le garage sera à Bromont;

ATTENDU QU'il est important que le garage respecte la réglementation de zonage de la municipalité de Brigham;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire occupant une superficie d'implantation de 95,2 % par rapport au bâtiment principal au lieu de 50% et ayant une superficie de 111,4 m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 106, plus précisément, aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires 106 (3), du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 257, rue Grégoire, lot 5 797 997, zone P1A-04, district Adamsville (dossier 2018-30056) conditionnellement au respect du point suivant :

- Le garage devra avoir une superficie maximale de 110 m<sup>2</sup> au lieu de 111,4 m<sup>2</sup> et par conséquent, la superficie d'implantation du bâtiment sera de 94% par rapport au bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

**2018-04-283**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 257, RUE  
GRÉGOIRE (DOSSIER 2018-30056)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Émilie Martin-Ouellet, a.-g. en date du 15 février 2018 et les croquis du garage faits à la main reçus le 7 mars 2018, permettant la construction d'un garage détaché au 257, rue Grégoire.

**ADOPTÉE**

**2018-04-284**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT  
AGRICOLE AVEC ÉLEVAGE À UNE DISTANCE D'ENVIRON  
70 MÈTRES D'UN COURS D'EAU AU LIEU DE 75 MÈTRES,  
TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 97 DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 1420, CHEMIN DE GASPÉ,  
LOT 4 573 271, ZONE P1A-08, DISTRICT LAC-BROMONT  
(DOSSIER 2018-30067)**

ATTENDU QUE le règlement provincial sur les exploitations agricoles indique que la distance minimale entre un cours d'eau, un lac, un marécage, un marais naturel ou un étang est de 15 mètres par rapport à une installation d'élevage;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment agricole avec élevage à une distance d'environ 70 mètres d'un cours d'eau au lieu de 75 mètres, tel que stipulé à l'article 97 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1420, chemin de Gaspé, lot 4 573 271, zone P1A-08, district Lac-Bromont (dossier 2018-30067).

**ADOPTÉE**

**2018-04-285**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE ISOLÉE À UNE DISTANCE DE 2,91 M DE LA  
LIGNE LATÉRALE DROITE DE LOT AU LIEU DE 5 M  
MINIMUM, À UNE DISTANCE DE 2,92 M DE LA LIGNE  
LATÉRALE GAUCHE DE LOT AU LIEU DE 5 M MINIMUM ET  
À PERMETTRE UNE MARGE LATÉRALE TOTALE DE 5,83 M  
AU LIEU DE 10M MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À LA  
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE L'ANNEXE C DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-201, AU 348, RUE  
DE LA COURONNE, LOT 3 318 578, ZONES P4P-17 ET P3D-07,  
DISTRICT SHEFFORD (DOSSIER 2018-30050)**

ATTENDU QUE le conseil considère que l'application du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au requérant et qu'il existe d'autres moyens de rendre le projet conforme à la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 2,91 m de la ligne latérale droite de lot au lieu de 5 m minimum, à une distance de 2,92 m de la ligne latérale gauche de lot au lieu de 5 m minimum et à permettre une marge latérale totale de 5,83 m au lieu de 10m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-201, au 348, rue de la Couronne, lot 3 318 578, zone P4P-17 et P3D-07, district Shefford.

**ADOPTÉE**

**2018-04-286**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À  
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE ISOLÉE AYANT UNE SUPERFICIE  
D'IMPLANTATION DE 270,81 M2 AU LIEU DE 250 M2  
MAXIMUM, TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES  
SPÉCIFICATIONS, ANNEXE C, DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, À PERMETTRE**

**L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT D'APPOINT À L'ÉTAGE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, MALGRÉ L'INTERDICTION PRÉVUE À L'ARTICLE 45 (2) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, ET D'AUTORISER QUE DUDIT LOGEMENT OCCUPE UNE SURFACE DE PLANCHER DE 77M2 AU LIEU DE 70 M2, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 45 (3) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 245, CHEMIN DE GASPÉ, LOT 3 974 912 (LOT PROJETÉ 6 220 542), ZONE P4P-31, DISTRICT LAC-BROMONT (DOSSIER 2018-30061)**

ATTENDU QUE le conseil considère que l'application du règlement de zonage, en ce qui a trait à la superficie d'implantation du bâtiment principal, ne cause pas de préjudice sérieux au requérant et qu'il existe d'autres moyens de rendre le projet conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie d'implantation de 270,81 m<sup>2</sup> au lieu de 250 m<sup>2</sup> maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017.

D'accepter l'aménagement d'un logement d'appoint à l'étage d'un bâtiment principal, malgré l'interdiction prévue à l'article 45 (2) du règlement de zonage numéro 1037-2017, et d'autoriser que ledit logement occupe une surface de plancher de 77 m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 45 (3) du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 245, chemin de Gaspé, lot 3 974 912 (lot projeté 6 220 542), zone P4P-31, district Lac-Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-287**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE UNE SUPERFICIE D'IMPLANTATION TOTALE POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE 173 M2 OU LIEU DE 150 M<sup>2</sup> POUR UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE SUPÉRIEURE À 5 000 M<sup>2</sup>, UNE SUPERFICIE MAXIMALE POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE 133,7 M<sup>2</sup> AU LIEU DE 70 M<sup>2</sup>, UNE HAUTEUR DE PORTE DE GARAGE DE 3,35 M AU LIEU DE 3 M ET D'AUTORISER QUE LE PLAFOND D'UN GARAGE SOIT PLUS HAUT QUE LE NIVEAU DU PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT PRINCIPAL, LE TOUT TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 106, PLUS PRÉCISÉMENT, AUX DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES 106 (2) ET (3) ET AUX DISPOSITIONS ADDITIONNELLES**

**APPLICABLES AUX GARAGES DÉTACHÉS 106 (2) ET 106 (3),  
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 777,  
CHEMIN MILTIMORE, LOT 5 252 128, ZONE P3M-05,  
DISTRICT LAC-BROMONT (DOSSIER 2018-30039)**

ATTENDU QUE le conseil considère que les normes pour les bâtiments accessoires sur de grands terrains sont trop restrictives et qu'il y a lieu de revoir ces normes;

ATTENDU QUE le garage projeté sera construit à plus de 100 m du chemin Miltimore sur un terrain d'une superficie de 6,8 hectares et ne sera pas visible de la voie publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires de 173 m<sup>2</sup> ou lieu de 150 m<sup>2</sup> pour un terrain d'une superficie supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, une superficie maximale pour un bâtiment accessoire de 133,7 m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup>, une hauteur de porte de garage de 3,35 m au lieu de 3 m et d'autoriser que le plafond d'un garage soit plus haut que le niveau du plafond du rez-de-chaussée du bâtiment principal, le tout tel que stipulé à l'article 106, plus précisément, aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires 106 (2) et (3) et aux dispositions additionnelles applicables aux garages détachés 106 (2) et 106 (3) du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 777, chemin Miltimore, lot 5 252 128, zone P3M-05, district Lac-Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-288**

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET REPORT DE  
CONTRIBUTION POUR L'OPÉRATION CADASTRALE  
VISANT À CRÉER LES LOTS 6 219 197 ET 6 219 198 SUR LA  
RUE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 928 544 a demandé un permis de lotissement relatif à une opération cadastrale afin de créer les lots 6 219 197 et 6 219 198, ci-après désignée comme opération cadastrale concernée;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est assujettie à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de l'article 47 du Règlement de lotissement numéro 1038-2017;

ATTENDU QUE le lot 6 219 197 est créé afin de permettre une nouvelle construction principale;

ATTENDU QUE selon le certificat d'évaluation, le lot 6 219 197 d'une superficie de 1 615 m<sup>2</sup> a une valeur de 55 000 \$ et que la contribution monétaire exigée (10%) pour ce lot est de 5 500 \$;



ATTENDU QUE le lot 6 219 198 est le terrain sur lequel est situé la résidence 130-132, rue d'Adamsville, et l'exploitation agricole existante et que ce terrain n'est pas voué au développement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accepte que la contribution exigée pour le lot 6 219 198 soit reportée lors d'une opération cadastrale ultérieure en vertu de l'article 58 du règlement de lotissement 1038-2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la contribution monétaire de 5 500 \$ pour fins de parcs pour la création du lot 6 219 617.

Que la Ville de Bromont et le propriétaire consentent à ce que la contribution exigible pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigible à l'égard du lot 6 219 618 soit reportée à une opération cadastrale ultérieure.

D'accepter ladite entente soumise et d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-289**

**SOUTIEN EN SERVICES ET PRÊT DE MATÉRIEL À  
L'ÉVÈNEMENT BROMONT EN ARTS 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination;

ATTENDU QUE la Politique de soutien aux événements permet d'octroyer jusqu'à 5 % du budget total de l'événement en services offerts par la Ville;

ATTENDU QUE la 20<sup>e</sup> édition du Symposium d'arts visuel « Bromont en art » aura lieu les 24, 25 et 26 août 2018;

ATTENDU QUE les activités reliées à l'événement auront lieu sur la rue Shefford et dans le Vieux-Village;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU**

**APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation de kiosques supplémentaires sur le terrain de la future place publique.

D'autoriser l'utilisation du parc John-Savage et des terrains adjacents le Centre Culturel St-John (CCSJ) pour la durée de l'événement.

D'autoriser l'utilisation de l'aréna le vendredi 24 août pour la tenue d'une réception.

D'autoriser une fermeture de rue pour la tenue d'un *flashmob* sur la rue Shefford entre les rues de Gaspé et Bourgmestre d'une durée de 30 minutes dans le cadre de Bromont en Art.

D'autoriser un soutien des différents services municipaux lors de l'événement.

D'autoriser le passage d'un petit train ou d'une calèche avec arrêt spécifique pour celle-ci à condition que le cheval soit muni d'un sac à crottin.

D'autoriser le stationnement aux lieux publics spécifiés (Stationnement Compton et aréna de Bromont).

D'autoriser la présence d'une douzaine de VR dans le stationnement Compton pour la durée de l'événement.

D'autoriser l'autorisation la création d'œuvres artistiques en appliquant de la peinture non-permanente sur les trottoirs et sur la rue Shefford dans le cadre de l'événement sous condition que la peinture soit un produit biodégradable.

**ADOPTÉE**

**2018-04-290**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA PROGRAMMATION  
2018  
AU THÉÂTRE JUSTE POUR RIRE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager la tenue d'événements récréo-touristiques diversifiés sur son territoire et soutenir la promotion de tels événements ;

ATTENDU la proposition des Productions Juste pour rire relativement à la programmation 2018 du Théâtre Juste pour Rire Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de sa population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De donner suite à la demande de contribution au financement des diverses représentations qui seront présentées au Théâtre Juste pour Rire Bromont pendant la saison estivale 2018 en se procurant 650 billets au coût de 30 \$ chacun, lesquels seront offerts en revente au même prix auprès de la population, permettant à celle-ci de se procurer des billets à un coût équivalent à 45 % du prix régulier d'admission pour la programmation estivale 2018.

D'autoriser la responsable du Bureau des communications et de la ville intelligente à collaborer avec le Théâtre Juste pour rire Bromont pour assurer la diffusion de ses publicités dans les différents outils de communication de la Ville;

D'autoriser pour les fins des présentes, une dépense de **19 500 \$** incluant toutes taxes.

D'indiquer au promoteur de l'événement que cette formule de financement ne sera pas renouvelée l'année prochaine.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à effectuer un amendement budgétaire afin de prévoir la dépense pour l'acquisition des billets ainsi que les revenus pour la revente des billets.

**ADOPTÉE**

**2018-04-291**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
CLASSIQUE AUTOMNALE DRESSAGE BROMONT CDI1 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **1 500 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement Classique automnale Dressage CDI1 2018, le tout conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-292**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INTERNATIONAL  
BROMONT 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **55 000 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement International Bromont 2018, le tout conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-293**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INTERNATIONAL  
D'ATTELAGE BROMONT ET LE CHAMPIONNAT CANADIEN  
D'ATTELAGE 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **3 500 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue des événements, l'International d'attelage Bromont et le Championnat canadien d'attelage, le tout conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-294**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
NATIONAL BROMONT 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **3 000 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement National Bromont 2018, le tout

conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-295**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT  
CONCOURS D'ÉTÉ DE BROMONT 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **800 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement Concours d'été de Bromont, le tout conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité

de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-296**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE KNOWLTON  
PONEY CLUB 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **200 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable de la tenue de l'événement Knowlton Poney Club, le tout conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.



D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-297**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉVÉNEMENTS  
PRINTANIER BROMONT ET CLASSIQUE BRONZE 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux Équestres du Québec;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont participe activement au développement de la communauté hippique internationale;

ATTENDU QUE les retombées économiques relèvent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de **1 000 \$** taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure (AEC) responsable pour la tenue des événements Printanier Bromont et Classique Bronze 2018, le tout conditionnellement à ce que la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont, le tout devant être soumis à un comité de vérification composé d'élus et de membres de l'administration municipale pour approbation.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-298**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CONCOURS  
COMPLET BROMONT CCI  
ET LE PETIT BROMONT 2018**

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE l'organisme Bromont Horse Trials Inc. participe activement au développement des athlètes élités internationaux depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE le Concours Complet Bromont CCI est une étape préparatoire aux Jeux olympiques et aux Jeux équestres mondiaux;

ATTENDU QUE le concours complet Petit Bromont est une occasion unique pour les cavaliers de la relève de participer à une compétition sur les mêmes installations que les meilleurs cavaliers internationaux;

ATTENDU QUE les retombées économiques démontrent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la contribution financière de **25 000 \$** taxes incluses à l'organisme Bromont Horse Trials Inc. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de factures après validation de celles-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2018-04-299**

## **APPUI À LA PARTICIPATION DE BROMONT AU DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES**

ATTENDU QUE le Défi des villes intelligentes est une compétition ouverte aux municipalités, aux administrations régionales et aux collectivités autochtones partout au Canada;

ATTENDU QUE le Défi souhaite aider les collectivités du pays à mieux définir leur avenir avec l'aide de leurs résidents en adoptant une approche de villes intelligentes et que les collectivités gagnantes se verront remettre un prix en argent qui leur permettra de réaliser leurs propositions de villes intelligentes;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce processus, la Ville reprend la vision formulée grâce aux consultations publiques menées dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement durable du sondage effectué en 2015, de la rencontre citoyenne tenue pour soutenir la rédaction du Plan d'urbanisme et de ses règlements et, plus récemment, des travaux réalisés avec des citoyens pour l'élaboration de la politique familiale municipale incluant Municipalité Amie des aînés et l'axe des saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE les grandes orientations du Plan de développement durable sont toujours au centre des valeurs et préoccupations de la population de Bromont :

- Bâtir ensemble une économie dynamique et responsable;
- Développer notre territoire de manière durable;
- Gérer notre eau de manière intégrée et responsable;
- Créer une communauté enrichissante pour la population et accueillante pour les visiteurs;
- Utiliser plus efficacement nos ressources et diminuer les émissions de GES;

ATTENDU QU'en tenant compte des orientations, la Ville a demandé aux Bromontois le 12 mars dernier de présenter, en ligne, un enjeu ainsi que la solution qu'ils suggèrent, tout en se conformant aux lignes directrices du Guide de candidature au Défi des villes intelligentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer l'appui du conseil municipal au dépôt du dossier de candidature au Défi des villes intelligentes, en lien avec les consultations passées et actuelles, répondant ainsi aux préoccupations et enjeux soulevés par les Bromontois.

**ADOPTÉE**

**2018-04-300**

**AUTORISATION DE CRÉATION DU POSTE DE  
RESPONSABLE DE LA DOCUMENTATION ET DE  
L'ANIMATION**

ATTENDU QUE le poste de responsable bibliothèque est vacant depuis le 13 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'évaluation des besoins et à la révision de l'organisation du travail ;

ATTENDU QUE la direction désire effectuer des améliorations à la structure des postes ;

ATTENDU la description de tâches du poste de responsable de la documentation et de l'animation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'abolition du poste syndiqué permanent à temps complet de responsable bibliothèque classe 12.

D'autoriser la création du poste syndiqué de responsable de la documentation et de l'animation au service des loisirs, sports, culture et vie communautaire classe 7.

D'accepter la description de tâches du responsable de la documentation et de l'animation.

**ADOPTÉE**

**2018-04-301**

**ADOPTION D'UNE GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL  
DES CAMPS DE JOUR ET DES PLAGES**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2017-04-265 énonce que le conseil municipal révisera annuellement la grille salariale du personnel des camps de jour et des plages;

ATTENDU QUE suite à cette démarche de révision il y a lieu d'effectuer des modifications à la grille salariale adoptée en 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la grille salariale du personnel des camps de jours et des plages pour l'année 2018, telle que proposée en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2018-04-302**

**CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX  
INFRASTRUCTURES ET EN GESTION DES ACTIFS ET  
EMBAUCHE POUR COMBLER CE POSTE**

ATTENDU QU'une analyse des structures administratives des services techniques et du service des travaux publics a été amorcée en 2016 par la direction générale;

ATTENDU QUE la nomination de David Charbonneau au poste de Directeur des travaux public en juin 2017 a fait en sorte de libérer le poste de directeur adjoint des travaux publics et de migrer les ressources financières de ce poste vers la création du poste de coordonnateur aux infrastructures et en gestion des actifs, selon les besoins réels de la ville;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, 36 candidatures ont été reçues et qu'un comité de sélection composé de Monsieur Steve Médou, directeur des services techniques et de Madame Lucie Leduc, conseillère en ressources humaines, a passé des entrevues et que le choix final s'est arrêté sur la candidature de Madame Justine Baudart, puisque cette personne correspond au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer la création du poste cadre intermédiaire de coordonnateur aux infrastructures et en gestion des actifs.

D'embaucher Madame Justine Baudart au poste de coordonnateur aux infrastructures et en gestion des actifs à compter du 16 avril 2018, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six (6) mois.

Que ce poste soit assujetti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'approuver le contrat de travail de Madame Justine Baudart, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur des finances et de l'administration à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-303**

**CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATRICE DES  
COMMUNICATIONS ET SERVICE AUX CITOYENS ET  
EMBAUCHE POUR COMBLER CE POSTE**

ATTENDU QUE le poste des communications a été créé en 2011 et que depuis les 6 dernières années, le visage des médias et celui des affaires municipales se sont transformés;

ATTENDU QUE les points de contact avec les citoyens se multiplient, la vitesse des communications augmente sans cesse, les médias traditionnels sont en mutation et que le concept de Ville intelligente, les notions de transparence et d'imputabilité sont des préoccupations des citoyens en 2018;

ATTENDU QUE la direction générale s'est engagée envers les employés de la Ville à mieux leur communiquer l'information qui

découle de l'administration, de la prise de décisions, de processus de dotation et qu'il faut donc mettre en place un mode de communication interne, structuré et diffusé selon une fréquence régulière;

ATTENDU QUE la diffusion efficace de la communication est en lien avec le Plan de développement durable adopté en 2012 et que cette diffusion utilisant les nouvelles technologies permet d'inclure les citoyens dans les processus de décision en plus d'améliorer la performance de l'organisation municipale tout en maintenant le niveau d'effectifs;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, 49 candidatures ont été reçues et qu'un comité de sélection composé de Madame Catherine Page, responsable du Bureau des communications et de la ville intelligente, de Monsieur Éric Sévigny, directeur général et de Madame Lucie Leduc, conseillère en ressources humaines, a passé des entrevues et que le choix final s'est arrêté sur la candidature de Madame Amélie Casaubon, puisque cette personne correspond au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer la création du poste cadre intermédiaire de coordonnateur des communications et service aux citoyens.

D'embaucher Madame Amélie Casaubon au poste de coordonnatrice en communication et service aux citoyens à compter du 23 avril 2018, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six (6) mois.

Que ce poste soit assujetti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'approuver le contrat de travail de Madame Amélie Casaubon, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur des finances et de l'administration à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-304**

**CONFIRMATION DE MADAME MARIA A HERNANDEZ AU  
POSTE DE COORDONNATRICE EN URBANISME ET EN  
ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE madame Maria A Hernandez a été engagée au poste de coordonnatrice en urbanisme et en environnement et que sa période de probation se termine le 11 avril 2018;

ATTENDU QUE monsieur Marc Béland, directeur de l'urbanisme, planification du territoire et développement durable a complété l'évaluation de madame Maria A Hernandez durant la période de probation de six (6) mois, selon les critères et à l'entière satisfaction de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer madame Maria A Hernandez au poste de coordonnatrice en urbanisme et en environnement pour la durée de son contrat, soit jusqu'au 10 octobre 2020.

Que ce poste cadre soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-04-305**

**AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX CADRES  
TEMPORAIRES AU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE l'absence du directeur du service de sécurité incendie laisse un surcroît de travail temporaire ;

ATTENDU QUE la retraite du capitaine Normand Desautels laisse aussi un surcroît de travail immédiat ;

ATTENDU QUE l'ensemble du surcroît de travail transférable mais temporaire est actuellement de 64 heures par semaine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'embauche de deux cadres temporaires au service sécurité incendie.

De nommer messieurs Christian Brunelle et Jean-Philippe Lagacé à titre d'officier fonction supérieure à partir du 4 avril 2018 pour une durée indéterminée.

De remercier le capitaine Normand Desautels pour ses loyaux services rendus à la Ville de Bromont depuis 30 ans en lui souhaitant une belle retraite.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants:

- Les lumières à l'intérieur du magasin Dollarama;
- État du chemin de Gaspé dans la portion appartenant à la municipalité de Brigham;
- Défi des Villes intelligentes et appel d'offres relatif au service d'évaluation de la Ville de Bromont.

**2018-04-306**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21h17.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions  
contenues dans ce procès-verbal.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7  
mai 2018

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE